



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

“SOS ÉDUCATION, PAS ÉDUCATIF”

SELON L'ADMINISTRATION FISCALE !

Paris, mardi 11 juillet 2023 – Il y a 3 ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) a décidé arbitrairement que les activités de l'association SOS Éducation, pourtant reconnue d'intérêt général, ne relevaient plus du champ éducatif. Il est reproché à SOS Éducation de ne pas avoir d'élèves et de ne pas intervenir dans les écoles. Autant reprocher à WWF de ne pas avoir de baleines dans ses bureaux ! SOS Éducation a été contrainte depuis 2020 de cesser l'envoi de reçus fiscaux à ses donateurs. Elle en avait pourtant obtenu l'autorisation en mai 2002... avec le même objet social et les mêmes activités... mais pas sous le même gouvernement ! Bilan 3 ans plus tard : le montant annuel des dons collectés a été divisé par 2 et la pérennité de SOS Éducation est menacée. Est-ce le but recherché ?

Face à l'injustice, et après plusieurs tentatives de recours, l'Association a décidé de présenter une nouvelle demande de reconnaissance du caractère éducatif de ses activités. Après 18 mois d'instruction, l'administration fiscale vient de donner sa réponse définitive. C'est NON.

« Si SOS Éducation n'est pas éducative, quelle association l'est ? C'est un véritable lynchage ! Aujourd'hui, nous sommes dans le viseur de l'État. Demain, d'autres associations seront aussi empêchées d'agir ! La liberté d'association et la liberté d'expression sont bafouées. C'est une rupture d'égalité face à l'impôt entre ceux qui vont dans le sens du pouvoir et ceux qui agissent en priorité pour l'intérêt de l'enfant. » réagit Sophie Audugé, Déléguée générale et porte-parole de SOS Éducation.

Alors qu'Isabelle Rome vient d'annoncer une nouvelle enveloppe financière de 10 millions d'euros pour les centres LGBTQI+, le gouvernement participe avec l'argent des contribuables au déploiement d'associations militantes qui cumulent dons défiscalisés et subventions publiques. Pourtant dans les Écoles, ce militantisme qui propage un discours résolument idéologique interfère dans le développement des enfants et les plonge dans un état émotionnel d'insécurité permanente, de victimisation et de perte de repères.

SOS Éducation a toujours refusé d'aller « prêcher » dans les écoles et s'est opposée à cet entrisme des associations militantes. Elles n'ont rien à faire dans des classes !

De même, SOS Éducation a toujours refusé de toucher le moindre euro d'argent public pour garder une parole libre ! L'Association paie ce positionnement au prix fort aujourd'hui...

Pourtant le régime de déduction fiscale est un droit du contribuable ! Il ne doit pas être à géométrie variable en fonction des accords ou désaccords d'une association avec la politique du gouvernement.

Quantifier l'effondrement du niveau scolaire, proposer des solutions concrètes pour y remédier, former des enseignants, organiser des conférences, fournir des outils pédagogiques, lutter contre l'aggravation des inégalités, reprocher à Parcoursup de ne pas être méritocratique, dévoiler le mensonge de l'inclusion scolaire, défendre la langue française, refuser que l'idéologie du genre soit transmise comme un fait aux enfants, soutenir la prévention des abus sexuels mais refuser l'éducation au plaisir sexuel, et surtout **rappeler que le devoir de l'École est d'instruire et pas d'éduquer...**



... Autant d'actions concrètes pour améliorer le système éducatif et protéger les enfants !

Cette détermination à « dégager » SOS Éducation du paysage éducatif français interpelle.

L'Association annonce contester cette décision devant le tribunal administratif.

Refuser l'évidence du caractère éducatif de SOS Éducation est sur le fond contraire à l'intention du législateur. L'objectif, rappelé dans les débats entre parlementaires sur le régime fiscal du mécénat, est de permettre l'expression d'une pluralité de points de vue par un tissu associatif qui rassemble des citoyens déterminés à agir pour l'éducation au sens large, dans l'intérêt de tous les enfants et de la société.

Au regard des actions menées par l'Association depuis les 4 dernières années, il est évident que SOS Éducation a toute sa place dans le paysage éducatif français.

C'est pourquoi SOS Éducation lancera à la rentrée une grande campagne participative de dons, et ouvrira l'adhésion à tous ceux qui souhaitent s'engager avec elle à agir pour l'École.

SOS Éducation est une association d'intérêt général, créée en 2001, à la suite des résultats des premières études internationales PISA signalant la baisse du niveau scolaire des élèves français. Depuis sa création, SOS Éducation agit dans l'intérêt supérieur de l'enfant : son instruction **et** son développement cognitif, psychologique, affectif et relationnel. Elle rassemble plus de 125 000 citoyens, principalement des parents d'élèves et des professeurs, unis par une volonté commune de renouer avec la mission de l'école républicaine, exigeante et méritocratique, un des piliers de la cohésion nationale.

Contact Presse
SOS Éducation
presse@soseducation.org
+33 (0)1 45 81 22 67

Jugez du travail éducatif mené ! Découvrez le site de SOS Éducation :

<https://soseducation.org/>